

DIRECTIVES ANTICIPÉES

Vous voulez vous assurer que votre volonté soit respectée en matière de traitements médicaux, même au cas où vous perdriez votre capacité de discernement.



Les directives anticipées de la Croix-Rouge suisse permettent de faire respecter votre volonté au cas où vous ne seriez plus en mesure de prendre vos propres décisions (perte de la capacité de discernement) par exemple suite à une maladie ou un accident. Vous y déterminez quels traitements médicaux vous souhaitez recevoir ou non.

Rédiger ses directives anticipées représente aussi un soulagement pour les proches, souvent démunis dans ces moments. Ils sauront ainsi comment exaucer les vœux de la personne malade de la plus fidèle des manières.

Ce service répond au droit de la protection de l'adulte entré en vigueur début 2013 et qui garantit le respect de la volonté des patients.

QUE PROPOSONS-NOUS?

- **Des conseils compétents** et spécialisés pour la rédaction de vos directives anticipées
- La possibilité de **déposer vos directives anticipées** auprès de la Croix Rouge suisse où elles seront **conservées en toute confidentialité** et **disponibles en tout temps en cas de besoin, 24h/24 et 365 jours par année**
- La vérification systématique de la **validité formelle**, de la **cohérence** et de l'**intelligibilité**

- La vérification systématique de la validité formelle, de la cohérence et de l'intelligibilité de vos directives anticipées
- Une carte d'identification personnelle
- Des rappels réguliers pour réviser ou réactualiser vos directives avec la possibilité de les révoquer en tout temps.

DES CONSEILLERS SPÉCIALISÉS VOUS ACCOMPAGNENT

Rédiger ses directives anticipées peut soulever de nombreuses interrogations. C'est pourquoi la Croix-Rouge Valais propose un service d'accompagnement par des conseillers au bénéfice d'une formation approfondie sur ce sujet complexe. Ils sont là pour répondre aux questionnements liés à cette démarche et pour vous guider afin que vos directives reflètent fidèlement votre volonté.

INFORMATIONS PRATIQUES

Vous souhaitez en savoir plus sur ce service et bénéficier de l'accompagnement d'un conseiller Croix-Rouge pour cette démarche ?

Contactez-nous par mail ou téléphone :

Secrétariat	07h30–11h00	027 324 47 50
Croix-Rouge Valais	14h00– 17h00	
Du lundi au vendredi		
Responsable du service	Lundi après-midi	027 324 47 50
	Mercredi et jeudi toute la journée	
	directivesanticipees@croix-rouge-valais.ch	

COMBIEN ÇA COÛTE

Conseil	CHF 120.– (incluant environ 4 à 5 heures réparties sur deux rendez-vous, en fonction de vos besoins)
Conseil et dépôt	CHF 190.–
	(Les membres de la Croix-Rouge Valais bénéficient d'une réduction de CHF 20.– sur ces tarifs)

LIENS

Plus d'informations sur les directives anticipées de la Croix-Rouge Suisse et formulaire en ligne sur www.directives-anticipees.ch